

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00893

Numéro SIREN : 433 727 427

Nom ou dénomination : A.E.T.C. ATELIER ELECTRO TECHNIQUE CATALAN

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011134

Désignation de l'entreprise		SARL AETC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		6 rue des Arrancades		66140 CANET EN ROUSSILLON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		43372742700026				Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31032023		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								Net	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
Frais d'établissement *		AB		AC					
Frais de développement *		CX		CQ					
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		3 366		454	
Fonds commercial (1)		AH		AI		3 000		3 000	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM					
Terrains		AN		AO					
Constructions		AP		AQ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		17 088		3 163	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		76 696		16 819	
Immobilisations en cours		AV		AW					
Avances et acomptes		AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT					
Autres participations		CU		CV					
Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH		BI		1 432		1 432	
TOTAL (II)		BJ		BK		97 150		24 868	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM		18 000		18 000	
En cours de production de biens		BN		BO				45 000	
En cours de production de services		BP		BQ				8 500	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		49 188		49 188	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		5 073		274 138	
Autres créances (3)		BZ		CA		36 247		36 247	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 2 285)		CD		CE		10 000		10 000	
Disponibilités		CF		CG		75 462		75 462	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI				715	
TOTAL (III)		CJ		CK		5 073		463 035	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		102 223		487 903	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		1 432	
Clause de réserve de propriété *						(3) Part à plus d'un an		CR	
Immobilisations				Stocks				Créances	

certifié conforme

Désignation de l'entreprise

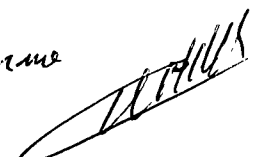
SARL AETC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 285.)	DA	2 285		2 285
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	62 858		19 293
	Report à nouveau	DH			
	R SULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	74 064		43 565
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	139 969		65 905
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62 129		81 954
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 000		5 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	23 206		8 983
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 962		132 339
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 100		110 039
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	538		20
Compte régul	EB				
TOTAL (IV)	EC	347 934		338 335	
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	487 903		404 240	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont : { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	305 842		276 255
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	30		1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme


ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 487 903.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 710 309.49 Euros et dégageant un bénéfice de 74 064.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

suivants :

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

A.E.T.C.
ATELIER ELECTRO TECHNIQUE CATALAN

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 2 284,95 €

Siège social : 6, rue des Arrancades - 66140 CANET EN ROUSSILLON
RCS PERPIGNAN 433 727 427

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 AOUT 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Deuxième décision : Affectation du résultat

Sur proposition du Président, à savoir :

Proposition d'affectation du résultat

Résultat de l'exercice	(bénéfice)	<u>74 064 €</u>
Affectation :		
Au compte "réserve légale"		0 €
Au compte "autres réserves"		<u>74 064 €</u>
Soit au total		<u>74 064 €</u>
Correspondant au résultat de l'exercice		

Décision d'affectation du résultat

L'associé unique décide d'approuver cette proposition et d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	(bénéfice)	<u>74 064 €</u>
Affectation :		
Au compte "réserve légale"		0 €
Au compte "autres réserves"		<u>74 064 €</u>
Soit au total		<u>74 064 €</u>
Correspondant au résultat de l'exercice		

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 dernières années.

L'associé unique : Claude CASTAILLET,

